

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^e TRIMESTRE 2019



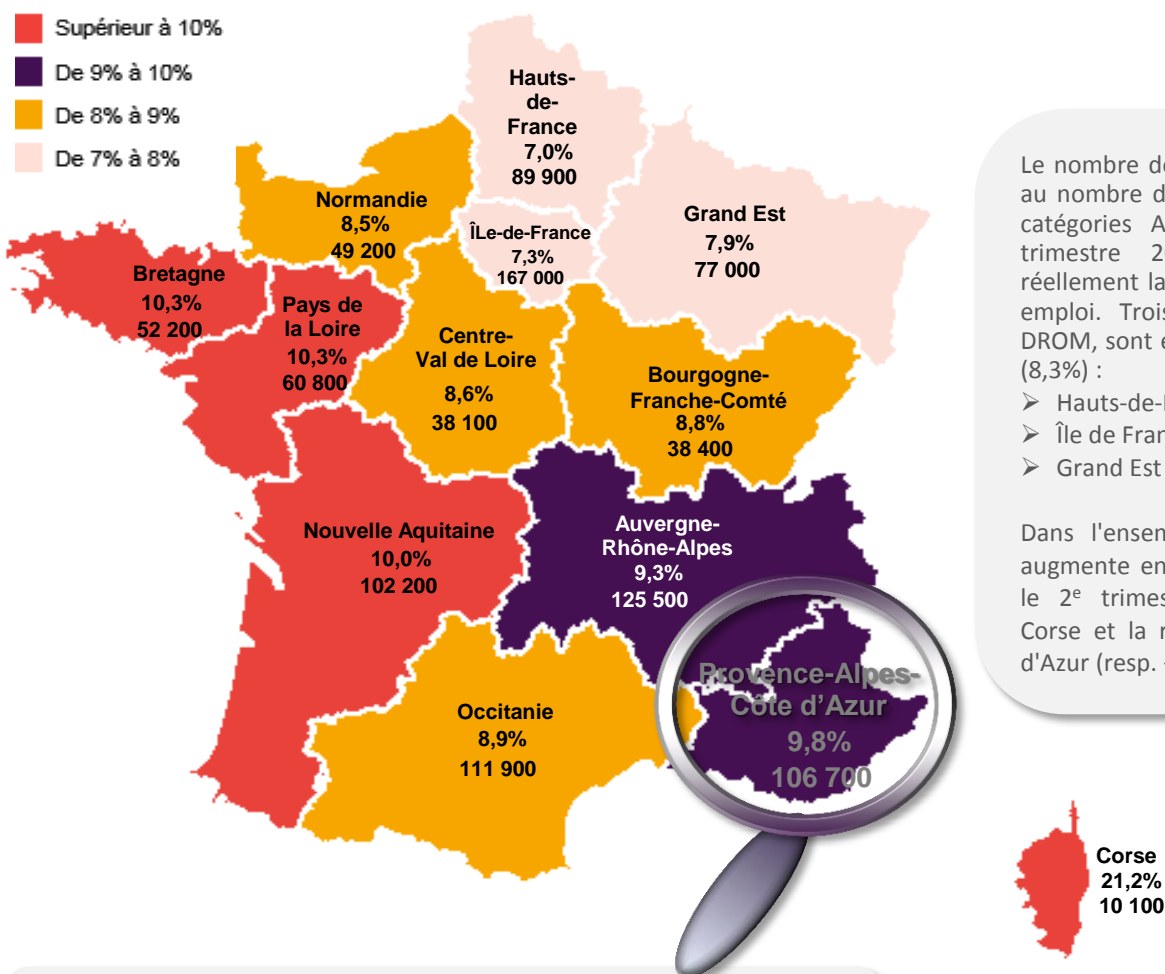
1,06 MILLION

de demandeurs d'emploi en catégories A et B ont repris un emploi d'au moins un mois en France, dont **106 700** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

HAUSSE DES REPRISES D'EMPLOI EN FRANCE

En France, au cours du 2^e trimestre 2019, 1 058 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A et B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en augmentation de +1,1% par rapport au 2^e trimestre 2018. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B s'améliore de -1,3%.

Carte 1 : Taux et volumes des reprises d'emploi selon les régions



Le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par région au 2^e trimestre 2019 permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Trois régions, en dehors des DROM, sont en dessous du taux national (8,3%) :

- Hauts-de-France 7,0%,
- Île de France 7,3%,
- Grand Est 7,9%,

Dans l'ensemble des régions, le taux augmente entre le 2^e trimestre 2018 et le 2^e trimestre 2019, notamment la Corse et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (resp. +0,8 pt et +0,6 pt).

Dans le classement des régions, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se place en 5^e position pour le taux de reprises d'emploi (9,8%) et en 4^e position pour son volume de reprises d'emploi (106 700).

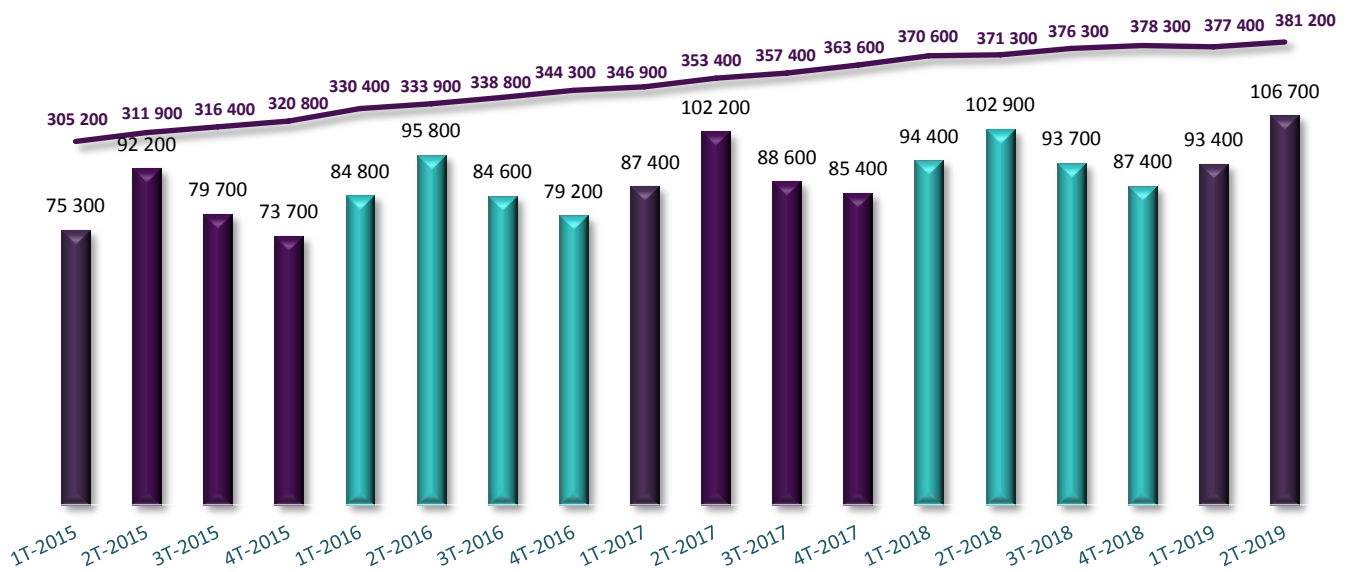
HAUSSE DES REPRISES D'EMPLOI EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Au cours du 2^e trimestre 2019, près de 106 700 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A et B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, soit une hausse de +3,7% par rapport au 2^e trimestre 2018. Sur 12 mois glissants, cela représente près de 381 200 reprises d'emploi (+2,7% par rapport à l'année précédente). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A et B diminue de -3,3%.

Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au deuxième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Au regard des évolutions trimestrielles, le constat précédent se visualise par des augmentations sur les premiers et seconds trimestres et par des diminutions sur les troisièmes et quatrièmes trimestres de chaque année [cf. graphique 2].

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi et courbe en cumul sur 12 mois glissants



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Graphique 2 : Évolution trimestrielle des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi demandeurs d'emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et les données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger). Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortants des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 4 méthode).

LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES MOINS D'UN AN D'ANCIENNETÉ ENREGISTRENT UN MEILLEUR TAUX DE REPRISES D'EMPLOI

Sur le 2^e trimestre 2019, près de 16 700 jeunes de moins de 25 ans ont repris un emploi et leur volume augmente de +3,8% par rapport à la même période en 2018 (le nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B de cette tranche d'âge s'améliore de -1,6%). Près de 69 200 concernent les 25 à 49 ans (+2,6% vs -4,7% pour le nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B) et près de 20 800 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+7,5% vs -1% pour les demandeurs d'emploi cat. A et B) [cf. tableau 1].

Les demandeurs d'emploi de plus d'un an profitent davantage des reprises d'emploi que ceux de moins d'un an (+7,3% vs +1,9%).

Tableau 1 : Nombre et évolution des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon leurs caractéristiques

		2T-2019				Evolutions annuelles 2T-2019 / 2T-2018		
		Nombre de reprises d'emploi	Cumul 12 mois glissants	Taux de reprises d'emploi ^(a)	Tendance ^(b)	Contribution à la tendance	Reprises d'emploi	DEFM Cat. A,B
Reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégorie A et B		106 660	381 190	9,8%	+2,7%	+2,7%	+3,7%	-3,3%
dont demandeurs d'emploi								
Tranches d'âge	de moins de 25 ans	16 680	64 750	12,7%	+2,6%	+0,5%	+3,8%	-1,6%
	de 25 à 49 ans	69 190	247 380	10,8%	+1,7%	+1,1%	+2,6%	-4,7%
	de 50 ans ou plus	20 790	69 060	6,6%	+6,4%	+1,0%	+7,5%	-1,0%
Ancienneté	depuis moins d'un an	70 190	250 150	11,4%	+0,2%	+0,1%	+1,9%	-4,2%
	depuis un an ou plus	36 470	131 040	7,7%	+7,8%	+2,6%	+7,3%	-2,0%
	<i>dont plus de deux ans</i>	<i>18 080</i>	<i>63 450</i>	<i>7,1%</i>	<i>+12,3%</i>	<i>+1,8%</i>	<i>+16,2%</i>	<i>+3,2%</i>
Sexe	hommes	56 610	198 400	10,7%	+1,7%	+0,9%	+2,8%	-4,1%
	femmes	50 050	182 780	9,0%	+3,8%	+1,8%	+4,7%	-2,5%

^(a)Le taux des reprises d'emploi est le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B

^(b)La tendance est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente.

^(c)Données non significatives

Suite à un problème d'alimentation des qualifications des demandeurs d'emploi, celles-ci ne sont pas détaillées ce trimestre

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi), DPAE (Acos - CCMSA) et STMT. Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Sur le 2^e trimestre 2019, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes concentrent plus de la moitié des reprises d'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout comme la DEFM catégories A et B [cf. tableau 2].

Tableau 2 : Répartition départementale du nombre de reprises d'emploi

Département	2 ^e trimestre 2019					
	Nombre de reprises d'emploi sur le trimestre	Poids / région	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / région	Tendance	Contribution à la tendance
Alpes-de-Haute-Provence	3 640	3,4%	12 830	3,4%	+4,3%	+0,1%
Hautes-Alpes	3 700	3,5%	14 450	3,8%	+0,7%	+0,0%
Alpes-Maritimes	24 730	23,2%	84 850	22,3%	+1,7%	+0,4%
Bouches-du-Rhône	36 580	34,3%	144 280	37,8%	+2,8%	+1,1%
Var	25 280	23,7%	79 340	20,8%	+2,9%	+0,6%
Vaucluse	12 730	11,9%	45 430	11,9%	+4,0%	+0,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	106 660	100,0%	381 190	100,0%	+2,7%	+2,7%

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

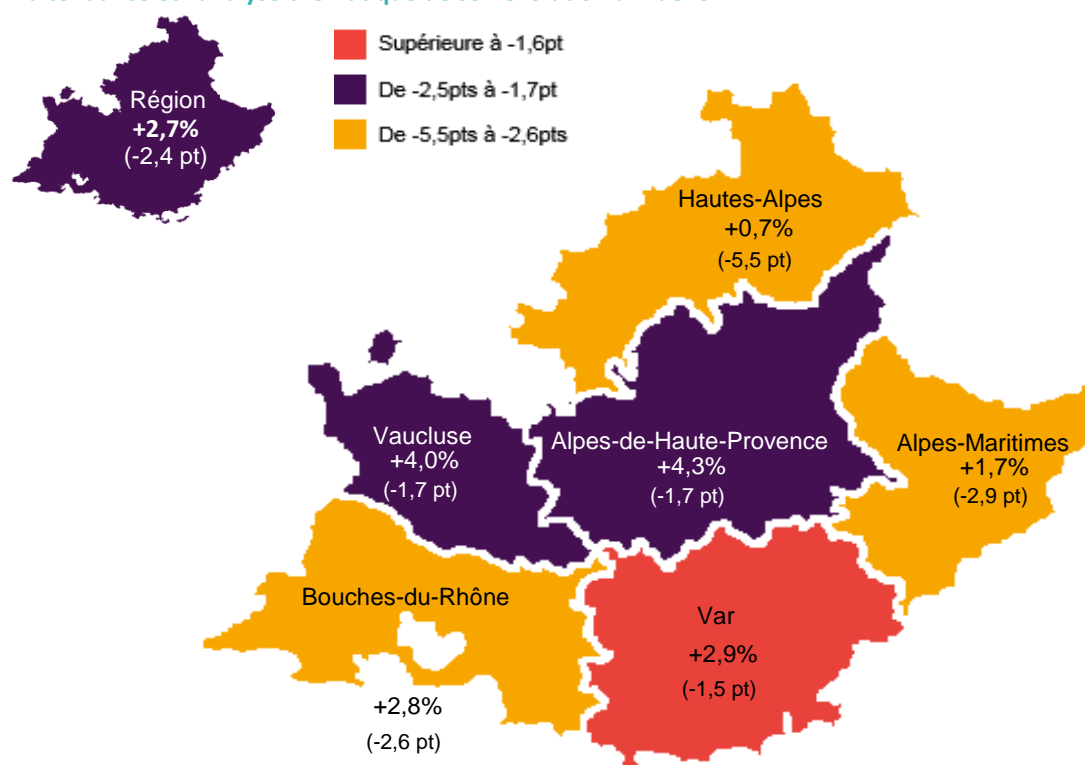
L'évolution annuelle du flux des reprises d'emploi, au sein de la région, est supérieure à celle du nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B (+3,7% VS -3,3%). L'ensemble des départements sont dans cette situation : une progression des reprises d'emploi avec une amélioration de la demande d'emploi [cf. tableau 3] :

Tableau 3 : Évolutions annuelles du nombre des reprises d'emploi et des demandeurs d'emploi (2T-2019 / 2T-2018)

	Dpt.04	Dpt.05	Dpt.06	Dpt.13	Dpt.83	Dpt.84	Région
Reprises d'emploi	+4,6%	+3,3%	+2,3%	+3,2%	+6,1%	+2,9%	+3,7%
DEFM cat. A,B	-4,2%	-3,0%	-2,3%	-3,8%	-3,0%	-3,3%	-3,3%

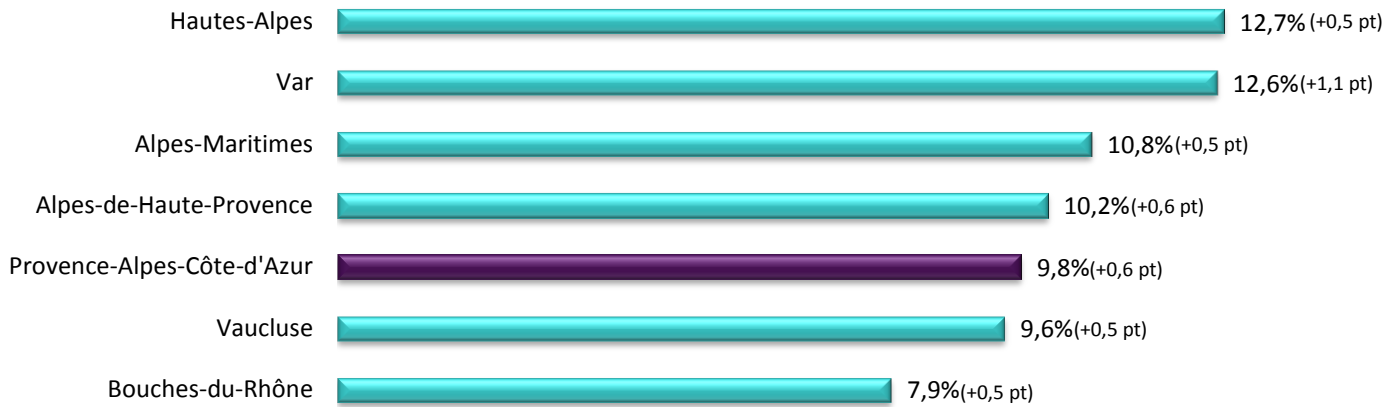
La "tendance" est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente. Au 2^e trimestre 2019, la tendance en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de +2,7% [cf. carte 2]. Les deux tiers des départements de la région bénéficient d'une évolution plus importante (de +2,8% à +4,3%). La comparaison annuelle de la tendance au 2^e trimestre 2019 par rapport à celle du 2^e trimestre 2018 montre qu'elle diminue sur la région (-2,4 pts) et sur l'ensemble des départements.

Carte 2 : La tendance et l'analyse thématique de son évolution annuelle



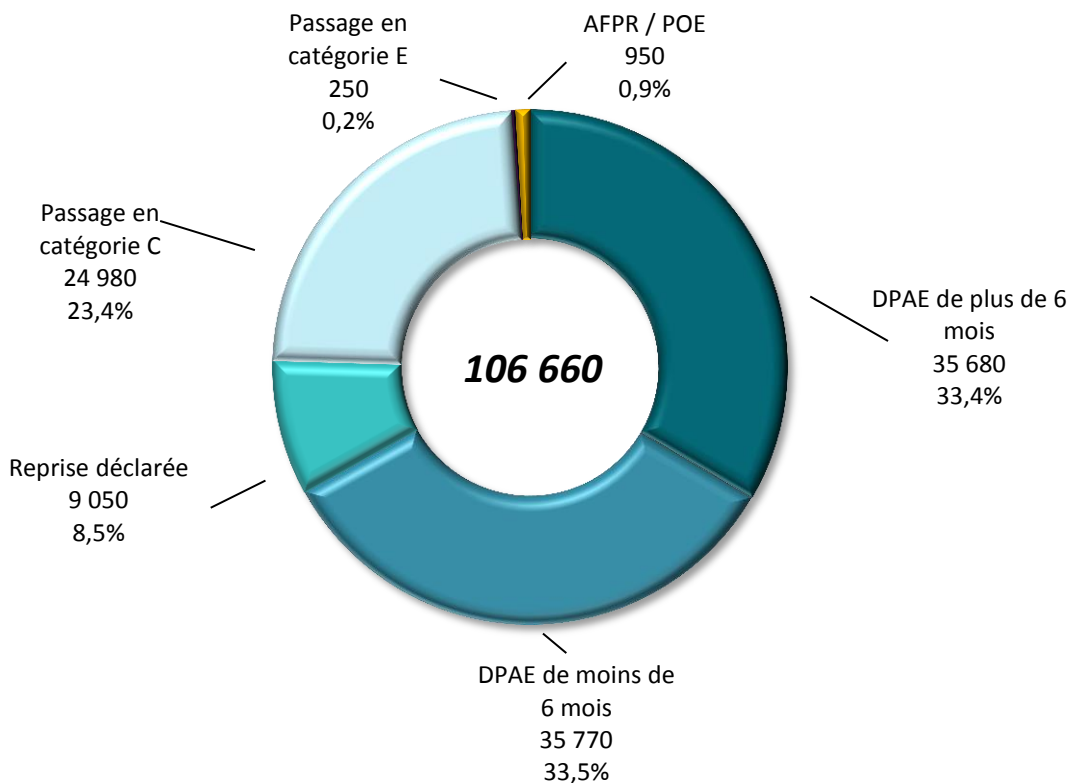
Le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par département au 2^e trimestre 2019 permet d'apprécier la propension à retrouver un emploi [cf. graphique 3]. Les Hautes-Alpes et le Var enregistrent les plus forts taux de reprises d'emploi de la région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux augmente sur un an comme pour l'ensemble des départements avec celui du Var qui enregistre la plus forte progression (+1,1pt).

Graphique 3 : **Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par département ainsi que son évolution annuelle.**



Sur le 2^e trimestre 2019, les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent plus des deux tiers des reprises d'emploi détectées pour les demandeurs d'emploi [cf. tableau 4]. Près d'une sur quatre sont repérées par une bascule en catégorie C⁽¹⁾, et près d'une sur dix par une reprise d'emploi déclarée ou une bascule en catégorie E⁽²⁾. Les passages en AFPR ou POE individuelle contribuent minoritairement au nombre de reprises d'emploi détecté (0,9%).

Graphique 4 : **Composition du nombre des reprises d'emploi (volume et part)**



⁽¹⁾ Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8,2% des reprises d'emploi en France. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

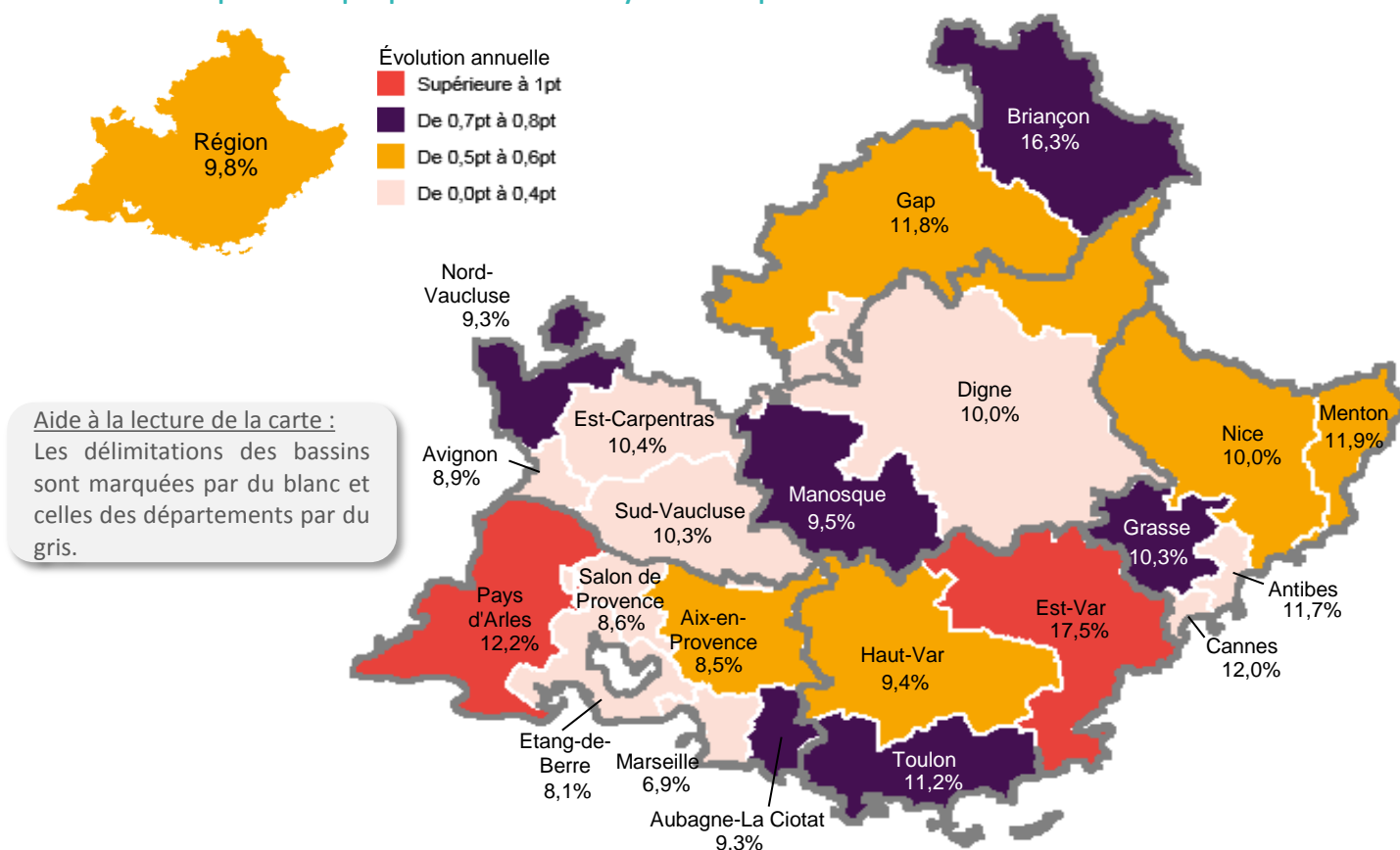
⁽²⁾ L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 1 - RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI

Dpt	Territoires*	2 ^e trimestre 2019						
		Taux de reprises d'emploi	Nombre de reprises d'emploi sur le trimestre	Poids / Dépt	Evolution annuelle 2T-2019 / 2T-2018	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / Dpt	Tendance
Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes		11,3%	7 340	100%	+3,9%	27 280	100%	+2,4%
	Briançon	16,3%	1 500	20%	+6,7%	5 810	21%	+1,6%
	Digne	10,0%	1 750	24%	+1,4%	6 130	22%	+3,6%
	Gap	11,8%	2 390	33%	+1,9%	9 280	34%	+0,3%
	Manosque	9,5%	1 710	23%	+7,1%	6 070	22%	+5,2%
Alpes-Maritimes		10,8%	24 730	100%	+2,3%	84 850	100%	+1,7%
	Antibes	11,7%	5 300	21%	+2,1%	17 260	20%	+1,3%
	Cannes	12,0%	4 870	20%	+0,2%	15 970	19%	+2,2%
	Grasse	10,3%	1 980	8%	+4,8%	7 290	9%	+2,3%
	Menton	11,9%	1 670	7%	+0,8%	5 150	6%	-1,3%
	Nice	10,0%	10 910	44%	+3,2%	39 180	46%	+2,0%
Bouches-du-Rhône		7,9%	36 580	100%	+3,2%	144 280	100%	+2,8%
	Aix-en-Provence	8,5%	4 820	13%	+4,3%	19 850	14%	+3,0%
	Aubagne-La Ciotat	9,3%	2 870	8%	+3,2%	10 660	7%	+1,5%
	Etang-de-Berre	8,1%	5 990	16%	-0,2%	25 010	17%	+1,0%
	Marseille	6,9%	16 760	46%	+4,7%	67 180	47%	+4,2%
	Pays d'Arles	12,2%	4 250	12%	+3,7%	13 890	10%	+2,2%
	Salon de Provence	8,6%	1 900	5%	-1,9%	7 680	5%	-0,4%
Var		12,6%	25 280	100%	+6,1%	79 340	100%	+2,9%
	Est Var	17,5%	9 720	38%	+8,9%	25 390	32%	+1,8%
	Haut-Var	9,4%	3 630	14%	+3,5%	13 350	17%	+3,3%
	Toulon	11,2%	11 930	47%	+4,7%	40 600	51%	+3,4%
Vaucluse		9,6%	12 730	100%	+2,9%	45 430	100%	+4,0%
	Avignon	8,9%	4 500	35%	+2,7%	16 370	36%	+4,7%
	Est-Carpentras	10,4%	2 410	19%	+0,7%	8 520	19%	+3,2%
	Sud-Vaucluse	10,3%	3 430	27%	+2,8%	11 650	26%	+3,3%
	Nord-Vaucluse	9,3%	2 390	19%	+5,8%	8 890	20%	+4,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur		9,8%	106 660	100%	+3,7%	381 190	100%	+2,7%

*Pôle emploi n'a pas retenu le découpage des zones d'emploi INSEE dans l'élaboration des bassins d'emploi, c'est une notion ressemblante mais différente. Il s'agit d'un regroupement économique homogène d'agences Pôle emploi.

Carte 3 : Taux de reprises d'emploi par territoire et l'analyse thématique de son évolution annuelle.



MÉTHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour autres cas (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information cliquer [ICI](#)).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public⁽¹⁾. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter : <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n207.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁽²⁾ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁽³⁾
 - sont entrés en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

⁽¹⁾ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁽²⁾ Cf. page 8.

⁽³⁾ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

MÉTHODE (SUITE)

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

EN SAVOIR PLUS

Nous contacter : statistiques.13992@pole-emploi.fr

Retrouver plus d'informations sur :
→ [Les publications statistiques nationales](#)
→ [toutes les publications statistiques régionales](#)

Directeur de la publication
Thierry LEMERLE

Directeurs de la rédaction
Jean-Marie ROSSICH, Nicolas BIANCO

Réalisation : Thierry LANÇON
Direction de la Stratégie, Innovation et Lab
Service Statistiques, Études et Évaluations

Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
34 rue Alfred Curtel
13010 Marseille

www.pole-emploi.org

